

A L'Eau Claire
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 32 000 euros
Siège social : 11, avenue Elisa LEMONNIER
81540 SOREZE
894 860 113 RCS CASTRES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit octobre,
A 07h00,

Monsieur Dany DESTER,
demeurant 28, rue Jean MOULIN 31250 REVEL,

Propriétaire de la totalité des 3 200 parts sociales de 10 euros composant le capital
social de la Société A L'Eau Claire,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- **Modification de l'objet social,**
- **Modification corrélative des statuts,**
- **Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social à compter de ce jour aux activités de Pose de climatisation, plomberie et chauffagiste et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, en ajoutant la mention suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- Pose de climatisation, plomberie et chauffagiste,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
M. Dany DESTER